



RETOUR
VERS
L'OXYBIKE



9^{ème} édition 27 septembre 2015

Départs du CENTRE SPORTIF CALMAT, 76380 CANTELEU

Bulletin d'inscription

A retourner à :

Guillaume Herubel

1 rue du moulin Saint Amand
76100 ROUEN

Une organisation du club :
Les partenaires :



ROUEN



Parcours	Difficulté	Dénivelé	Heures de départ	Inscription	Votre choix
20 km	Verte	+ 150 m	Entre 8h30 et 9h30	5 €	
40 km	Bleue	+ 700 m	Entre 8h et 9h	7 €	
45 km	Rouge	+ 1000 m	Entre 8h et 9h	7 €	

Inscriptions groupées : à partir de 8 inscrits du même club, dans le même envoi : 1€ de moins par inscription

Merci de libeller les chèques à l'ordre de VTT ROUEN.

Attention : veuillez à respecter la date limite de réception du 21 septembre 2015, inscription sur place possible à partir de 7h45 avec un supplément de 2€

Nom :Prénom:.....Date de naissance :/...../..... Sexe : M - F

Adresse complète :

Code postal : Ville:.....

Téléphone portable :

En cas d'urgence : M/Mme : Tél :

Club : Fédération :

Adresse mail :@.....

Inscription à L'OXYBIKE

«J'accepte, après en avoir pris connaissance, le règlement ci-dessous de l'Oxybike VTT du dimanche 27 septembre 2015, et reconnais être en possession d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du VTT de moins de 6 mois.»

SIGNATURE :

Pour les - de 18 ans

Je, soussigné(e)..... autorise mon fils, ma fille (nom, prénom)

âge : à participer à la randonnée **VTT Oxybike du dimanche 27 septembre 2015** et reconnais avoir pris connaissance du règlement, de l'obligation d'être en possession d'un certificat médical de moins de 3 mois pour mon enfant et de la relative difficulté de l'épreuve.

SIGNATURE du responsable légal :

Règlement de l'épreuve

ARTICLE 1 : **Le port du casque rigide est obligatoire** tout au long de la randonnée.

ARTICLE 2 : **Les participants doivent se considérer en randonnée** et non sur une course et engagent leur propre responsabilité.

ARTICLE 3 : **Chaque participant se doit de respecter strictement le Code de la Route** et les consignes ou injonctions des équipes de l'organisation, de la Police et de la Gendarmerie.

ARTICLE 4 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de casse, perte, vol ou incident perturbant la randonnée.

ARTICLE 5 : Seuls sont admis les VTT (tandems VTT aussi). Les participants s'engagent à se présenter avec un VTT en parfait état de sécurité.

ARTICLE 6 : La randonnée est ouverte à tous. **Les mineurs de moins de 18 ans** devront obligatoirement fournir l'autorisation parentale ci-dessus ainsi que le certificat médical obligatoire.

ARTICLE 7 : Chaque participant s'engage à **avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile** auprès de son assureur.

ARTICLE 8 : Pour des raisons de sécurité, aucun départ ne sera autorisé avant l'heure et le passage des ouvreurs.

ARTICLE 9 : En cas de difficultés, de retards ou en cas d'intempéries, l'organisateur se réserve le droit de faire rejoindre l'arrivée par des itinéraires de délestage sur route et d'appliquer une ou des barrières horaires.

Site de départ : centre sportif A.Calmat - 76380 Canteleu

Contact VTTROUEN : S. DEBREY 06 30 97 18 42 / www.vttrouen.com / le.club.vttrouen@gmail.com

